
1 Introduction

2 Analyse des dangers : rapidsupplementgrosseboitebiorad

2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS

2.2 Erreurs de classification

2.2.1 Produit

2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit

2.4 Dangers et/ou mesures par voie d'exposition

2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes

2.5.1 Amidon

2.5.2 Sulfadiazine

2.5.3 Talc

2.5.4 Novobiocin sodium salt

2.6 Protections individuelles et collectives à envisager

2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

Tilte

EmillA – Analyse des dangers du produit
rapidsupplementgrosseboitebiorad

Company

Bio-Rad

Date

2026-07-06

Version

Rev0

Auteur

Emilia 0.7.1



1 Introduction

Le présent rapport analyse les dangers intrinsèques du produit **rapidsupplementgrosseboitebiorad**.

L'analyse vise à répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les dangers associés au produit et à ses substances ?
- Les substances présentes sont-elles soumises à des valeurs limites d'exposition ou à des classifications particulières (CMR, SEVESO, ...) ?
- Quels sont les dangers pour la santé connus pour ces différentes substances ?
- Est-ce que la FDS reçue présente potentiellement des erreurs (obsolescence, changements dans les classifications de l'ECHA, ...) ?
- Quelles mesures de prévention doivent être envisagées lors de l'utilisation de ce produit ?

La fiche de données de sécurité (FDS) a été traitée à l'aide de l'outil d'intelligence artificielle **Emilia** développé par **Modyva**. Les résultats ont été revus et contrôlés par Modyva.

L'analyse se limite à une analyse des dangers. L'exposition au risque basée sur les conditions réelles d'utilisation in-situ n'a pas été évaluée.

Cette étude est basée sur les prescriptions et recommandations suivantes :

- LIVRE VI — Agents chimiques, cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques
- Fiches toxicologiques de l'INRS
- Directive 2012/18/UE (SEVESO)
- Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)
- Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) — Annexe XVII / Annexe XIV
- Règlement (UE) 2019/1021 (POP)
- Règlement (UE) 528/2012 (Biocides)

2 Analyse des dangers : rapidsupplementgrosseboitebiorad

Dans la suite, nous détaillons les dangers associés au produit **rapidsupplementgrosseboitebiorad**, les éléments potentiellement erronés ou obsolètes relevés dans la FDS, les classifications des différentes substances présentes et les protections individuelles à envisager.

2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS

PROPRIÉTÉ	VALEUR
Fabriqué par	Bio-Rad
État physique	solide
Forme	poudre
pH	Non disponible
Usage	Réactif de laboratoire
Date FDS	2015-07-08

La FDS date du 2015-07-08. Elle a donc 10 an(s).

La FDS ayant plus de 5 ans, il est *nécessaire* de demander au fournisseur de produire une FDS mise à jour.

| 2.2 Erreurs de classification

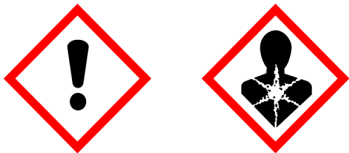
2.2.1 Produit

Emilia n'a pas identifié d'erreur de classification dans la FDS.

| 2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit

Mention d'avertissement : Attention

Pictogrammes (SGH) :



Nocif / Irritant Grave pour la santé

Mentions de danger :

- **H317** Peut provoquer une allergie cutanée.

- **H334** Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Conseils de prudence :

- **P261** Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
- **P284** P284
- **P302+P352** EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:
- **P321** Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette).
- **P333+P313** En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
- **P501** Éliminer le contenu/récipient dans ...

Transport :

- ADR : pas disponible
- RID : pas disponible
- ADN : pas disponible
- IMDG : pas disponible
- IATA : pas disponible
- UN : pas disponible

| 2.4 Dangers et/ou mesures par voie d'exposition

skin : Laver immédiatement la zone touchée à l'eau et au savon, puis bien rincer.

eyes : Rincer les yeux à l'eau courante pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

ingestion : Consulter un médecin si nécessaire.

inhalation : Donner de l'air frais. Si des troubles apparaissent, consulter un médecin.

| 2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes

2.5.1 Amidon

Identification

- N° CAS : 9005-25-8
- N° EINECS : 232-679-6

Concentration :from 0.0 to 0.0

Dangers :

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Non
VLE – Code du Bien-être au travail	VLE-8h (mg/m ³) : 10.0

2.5.1.1 PROPRIÉTÉS

Pas d'informations disponible.

2.5.2 Sulfadiazine

Identification

- N° CAS : 68-35-9
- N° EINECS : 200-685-8

Concentration :from 0.1 to 2.5

Dangers :

- **H302** Nocif en cas d'ingestion.
- **H315** Provoque une irritation cutanée.
- **H317** Peut provoquer une allergie cutanée.
- **H319** Provoque une sévère irritation des yeux.
- **H334** Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Non
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.2.1 PROPRIÉTÉS

Pas d'informations disponible.

2.5.3 Talc

Identification

- N° CAS : 14807-96-6
- N° EINECS : 238-877-9

Concentration :from 0.1 to 2.5

Dangers :

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Non
VLE – Code du Bien-être au travail	VLE-8h (mg/m ³) : 2.0

2.5.3.1 PROPRIÉTÉS

Pas d'informations disponible.

2.5.4 Novobiocin sodium salt

Identification

- N° CAS : 1476-53-5
- N° EINECS : 216-023-6

Concentration :from 0.1 to 2.5

Dangers :

- **H317** Peut provoquer une allergie cutanée.
- **H319** Provoque une sévère irritation des yeux.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Non
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.4.1 PROPRIÉTÉS

Pas d’informations disponible.

| 2.6 Protections individuelles et collectives à envisager

ZONES À PROTÉGER		MESURES À ENVISAGER
Mains		Gants de protection
Yeux		Lunettes de protection
Peau		-
Système respiratoire		Protection respiratoire recommandée
Corps		-

| 2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	- Éviter la formation de poussière. - Éviter tout contact avec les réactifs, même considérés comme non dangereux. - Suivre les Bonnes Pratiques de Laboratoire. - Prendre des précautions particulières pour les personnes allergiques aux antibiotiques.
Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Aucune exigence particulière n'est requise: - Lieu et conteneurs de stockage: aucune exigence particulière. - Stockage commun: pas nécessaire. - Autres indications sur les conditions de stockage: néant.
Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Réactif de laboratoire